

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du 18 décembre 2012, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth – Salle paroissiale - Budget 2013

Point 1

OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Absence motivée:

François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Est aussi présent:

Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Deux (2) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions – Budget
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Discours du maire sur le budget 2013
5. Présentation et adoption du budget 2013
6. Publication – Budget 2013
7. Adoption du Règlement numéro 418-12 établissant les taux de taxes des différents services pour l'année 2013 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 411-12
8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 2

PÉRIODE DE QUESTIONS

Selon l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Le 18 décembre 2012

Point 3

2012-MC-R583 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 18 décembre 2012 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4

DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET 2013

Point 5

2012-MC-R584 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2013

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2013 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

REVENUS ET CHARGES

REVENUS

Taxes	9 680 882 \$
Paiements tenant lieu de taxes	80 971 \$
Autres revenus de sources locales	1 486 041 \$
Transferts	<u>459 816 \$</u>
Total des revenus	<u>11 707 710 \$</u>

CHARGES

Administration générale	2 111 517 \$
Sécurité publique	2 688 526 \$
Transport	3 187 659 \$
Hygiène du milieu	1 375 754 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 083 320 \$
Loisirs et culture	1 094 784 \$
Frais de financement	<u>238 924 \$</u>
	<u>11 780 484 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement (72 774) \$

Le 18 décembre 2012

Conciliation à de fins budgétaires

Remboursement de la dette à long terme	475 937 \$
Activités d'investissements	7 500 \$
Affectation de fonds réservés	155 530 \$
Affectation du surplus accumulé	- \$
Amortissement des immobilisations	<u>(711 741) \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins budgétaires **0 \$**

Adoptée à l'unanimité

Point 6

2012-MC-R585 PUBLICATION - BUDGET 2013

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU QU'un extrait du budget 2013 et le plan triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca.

Adoptée à l'unanimité

Point 7

2012-MC-R586 ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 418-12 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2013 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 411-12

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif à la tarification modifie et abroge le Règlement numéro 411-12 relatif établissant des taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement relatif à la tarification ont préséance sur toutes autres dispositions de règlements municipaux, politiques municipales ou résolutions municipales à l'effet contraire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro MC-AM464 du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 418-12 établissant les taux de taxes des différents services pour l'année 2013 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 411-12.

Le 18 décembre 2012

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

**LE VOTE EST DEMANDÉ PAR M. ALEXANDRE MARION -
FRAIS DE PERMIS POUR PONCEAUX DE ROUTE – ARTICLE
5.3.7 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 418-12**

POUR

CONTRE

Michel Pélessier
Michael Lebrun
Marc Ducharme
Marc Saumier

Alexandre Marion

Adoptée à la majorité

Point 8

**2012-MC-R587 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélessier

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 18 décembre 2012 soit et est levée à 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité

Stephen Harris
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général